



# LA JOURNÉE DES JARDINS

## METTEZ VOS JARDINS EN LUMIÈRE

Riche de son patrimoine historique et culturel, la Ville d'Auch s'attache depuis plusieurs années à développer la qualité de son cadre de vie et à valoriser sa biodiversité. Auch Ville nature c'est l'ensemble des espaces publics mais aussi les espaces privés pour la plupart de grande qualité.

La municipalité souhaite mettre en lumière ces espaces privés, jardins vivants, naturels, nourriciers et fleuris, qui concourent à la qualité du cadre de vie de notre territoire.



### INSCRIVEZ-VOUS ! AVANT LE 17 MAI 2021

par courrier : Hôtel de ville  
Place de la Libération  
BP 90321 - 32007 Auch Cedex  
par courriel : [environnement@mairie-auch.fr](mailto:environnement@mairie-auch.fr)



**RENS. 05 62 61 21 30**



# JOURNÉE DES JARDINS

## RÈGLEMENT

### 1 - Objet

La Ville d'Auch organise une manifestation afin de mettre en lumière tous les espaces naturels, vivants, naturels, nourriciers et fleuris du domaine privé visibles de la rue, ou pas.

### 2 - Présentation

Cette manifestation est basée sur la qualité d'aménagement et de composition, la gestion durable et vertueuse des espaces présentés, en fonction des contraintes particulières du site. Il sera observé l'emploi de végétaux adaptés, la gestion de l'eau, l'absence d'intrants chimiques et de pesticides ainsi que la mise en place de techniques ou méthodes alternatives.

### 3 - Catégories et classification

Peuvent participer à la mise en lumière des jardins, les catégories suivantes :

- a) Espaces réduits : fenêtres balcon, mur, pergolas, jardinières, pieds d'arbres...
- b) Jardinets et jardins d'agrément
- c) Jardins nourriciers

- d) Réalisations collectives
- e) Bâtiments à vocation d'accueil du public.

### 4 - Composition du jury

- le Maire ou l'Adjoint chargé de la Nature en Ville.
- Des représentants du Conseil Municipal.
- Un représentant de l'Office du Tourisme
- Un représentant des professionnels de l'horticulture.
- Un représentant du service Espaces Verts
- L'organisateur de la manifestation (service Espaces Verts)

### 5 - Conditions d'organisation

La manifestation est organisée par le Maire ou son représentant.

La manifestation de mise en lumière des jardins est basée sur l'inscription des particuliers par retour du présent formulaire.

Toutefois le jury pourra inclure dans la manifestation toute réalisation visible de la rue qu'il juge digne d'y figurer.

### 6 - Récompenses

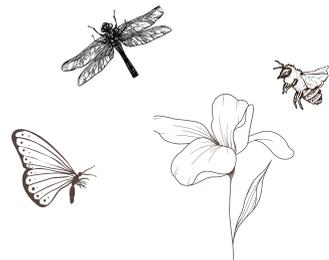
Mise en lumière

- Jardin vivant
- Jardin naturel
- Jardin nourricier
- Jardin fleuri

- Néophyte
- Confirmé
- Emérite

### 7 - Acceptation des conditions

L'adhésion à cette manifestation entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.



## BULLETIN D'INSCRIPTION (avant le 17 mai 2021)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... 32000 AUCH

Tél : ..... Courriel .....

Souhaite participer à la journée des jardins pour l'espace situé à l'adresse suivante :

Visible de la rue  Non visible de la rue

Dans la catégorie (à titre indicatif) :

- a) Espaces réduits : fenêtres, balcons, murs, pergolas, jardinières, pieds d'arbres...
- b) Jardinets et jardins d'agrément
- c) Jardins nourriciers
- d) Réalisations collectives
- e) Bâtiments à vocation d'accueil du public